



Communiqué de Presse
Pour diffusion Libre et immédiate

Paris, le 17/07/2026 à 07h38

VICTOIRE : le volet « destruction » des chiens errants supprimé par la commission mixte paritaire (CMP)

La commission mixte paritaire réunie, hier, jeudi 16 juillet 2026, a, supprimé la disposition de l'article 14 du projet de loi d'urgence agricole qui autorisait les préfets de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de La Réunion et de Mayotte à ordonner des opérations de destruction de chiens errants et divagants. L'association de protection animale, Argos42 salue cette décision, obtenue après dix jours de mobilisation intense. Selon plusieurs sources concordantes nous confirment que l'amendement 604 autorisant l'abattage des chiens errants dans les territoires d'Outre-mer a été supprimé en commission mixte paritaire (CMP) !

Depuis notre première alerte du 6 juillet, Argos42 n'a rien lâché : interpellation directe de la sénatrice Catherine Conconne, autrice de l'amendement, courriers à la Ministre des Outre-mer et à la Ministre de l'Agriculture, prise de contact avec des parlementaires susceptibles de siéger à la commission mixte paritaire, transmission d'un projet d'amendement de suppression, mobilisation d'une pétition qui a rassemblé plusieurs dizaines de milliers de signatures, et une campagne de presse continue jusqu'aux dernières heures avant la décision.

*« Cette victoire n'est pas seulement la nôtre. Elle appartient à chaque personne qui a signé, partagé, écrit à un parlementaire. Elle montre qu'une mobilisation rapide, argumentée et sans relâche peut faire reculer une décision qui semblait actée. Mais elle ne doit pas nous faire oublier l'essentiel : la crise de l'errance canine dans les outre-mer reste entière, et elle appelle une **réponse à la hauteur**, la stérilisation, l'identification, la responsabilisation »,*

*déclare **Baptiste PRAUD, Président et Fondateur d'Argos42.***

L'association ARGOS 42, rappelle que l'abattage des chiens errants ne constitue pas une réponse efficace à la surpopulation canine et plaide pour des mesures alternatives telles que la stérilisation, l'identification des animaux et le renforcement du soutien aux associations locales. (Source)



Communiqué de Presse
Pour diffusion Libre et immédiate

Ce qu'il reste à obtenir

La suppression de ce volet ne referme pas le dossier. Argos42 continuera de porter, auprès du Gouvernement et des parlementaires, ses demandes de fond :

- Un plan national de stérilisation massive et financée pour les départements et régions d'outre-mer ;
- Un contrôle renforcé de l'identification obligatoire, assorti de sanctions réelles pour les propriétaires défaillants ;
- Une véritable concertation entre l'État, les associations, les éleveurs et les vétérinaires.

Argos42 remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui se sont mobilisés, ainsi que les parlementaires qui ont porté cette voix au sein de la commission mixte paritaire.

Contacts presse : presse@association-argos42.com, +33 7 49 10 01 05

Photos, graphiques et témoignages disponibles sur demande.

À propos d'ARGOS 42

ARGOS 42 est une association de protection animale fondée en septembre 2023 par un jeune de 14 ans engagé et déterminé. Notre mission : informer, sensibiliser et défendre les droits des animaux, pour faire évoluer les mentalités et lutter contre les idées reçues. Nous agissons à travers des campagnes et interventions, afin de bâtir une société plus respectueuse des animaux de compagnie. Forte d'une équipe de bénévoles variés, nous militons aussi auprès des décideurs politiques pour que la cause animale trouve enfin sa juste place. Plus d'information sur notre site : <https://www.argos42.org/>